



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS
EN DATE DU 26 JUIN 2015**

Le vingt-six juin deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille quinze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Monsieur Jacky PERREAUT, Adjoint au Maire
Monsieur Eric MOREAU, Madame Corinne MARTIN, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Monsieur Jean DESCOURS, Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT, Monsieur Jérôme GRILLET, conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Madame Yvette DESSERPRIT qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme GRILLET
Monsieur Emmanuel MICHELET qui avait donné procuration à Madame Catherine ROY

Madame Corinne MARTIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

Toutefois, Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT indique que ses propos ne sont pas clairement notifiés dans les comptes rendus. Monsieur Jérôme GRILLET abonde dans son sens. Monsieur le Maire leur demande d'indiquer ce qu'ils souhaitent rajouter au compte-rendu de la réunion précédente mais les intéressés mentionnent qu'ils ne veulent rien inscrire de plus.

1 Démission de Madame Fabienne AUBERTIN et nomination de Monsieur Jean DESCOURS

Madame Fabienne AUBERTIN a présenté sa démission au 1^{er} juin 2015. Monsieur le Maire en a adressé une copie à Monsieur le Préfet de Saône et Loire. Conformément aux textes du Code Général des Collectivités Locales en vigueur, concernant les élections municipales des communes de plus de 1000 habitants, cette dernière est remplacée par le suivant de la liste dont elle était issue, soit par Monsieur Jean DESCOURS qui accepte d'être conseiller municipal.

2 Modification des commissions :

Suite à la démission de Madame Fabienne AUBERTIN et à l'entrée de Monsieur Jean DESCOURS au sein du Conseil Municipal, les diverses commissions ont été mises à jour.

3 Cantine : choix du fournisseur pour l'année scolaire 2015 – 2016 :

Le contrat arrivant à échéance, Catherine Roy a contacté trois sociétés : Cuisine Centrale, Sodexo et la Résidence Parodienne et a comparé les dossiers. Cuisine Centrale qui ne peut assurer la livraison, n'a pas fait de proposition. La Résidence Parodienne et Sodexo ont remis une offre. Les deux sociétés présentent les mêmes prestations. Toutefois, la Résidence Parodienne propose des tarifs de repas moins élevés (repas enfant à 3.60 € et repas adulte à 4.00 €) ; contre quarante centimes de plus pour Sodexo.

Le Conseil Municipal procède au vote et avec 14 voix pour et 1 abstention se prononce pour la reconduction de la fourniture des repas à la cantine par la Résidence Parodienne.

4 Régie cantine garderie : tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 :

Les tarifs de la cantine ont été votés, comme suit avec 14 voix pour et une abstention

- repas enfant 4.00 euros
- repas adulte 4.40 euros.

Pour la garderie, il est proposé de conserver les tarifs de l'année scolaire 2014/2015, à raison de 15 voix pour, l'heure de garde demeurera facturée 1.70 €.

La Commune devra informer les familles sur le peu d'augmentation du tarif de la cantine.

Monsieur le Maire informe que le CIAS de Paray peut, au cas par cas, après calcul basé sur le quotient familial, prendre en charge une partie du paiement de la cantine si des familles rencontrent des problèmes. Des déductions fiscales sont également possibles pour la garderie concernant les enfants de moins de 6 ans. Il indique qu'une note expliquant les droits ouverts à aide familiale ou déductions d'impôt sera rédigée et transmise aux familles.

5 Contrat saisonnier dans le cadre des TAP :

Depuis le 1^{er} janvier, il est obligatoire pour les intervenants des TAP d'être déclarés soit auto-entrepreneur, soit contractuel, soit adhérent d'une association. Cela pose un problème pour le paiement des heures d'une intervenante qui ne rentre actuellement dans aucune de ces catégories.

Il est décidé à l'unanimité de créer un emploi saisonnier pour régulariser la situation actuelle. Pour la rentrée prochaine, une attention plus particulière sera portée sur le statut des intervenants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à Monsieur le Maire pour tout emploi saisonnier.

La commission des affaires scolaires (dont sont membres Mesdames Marie-France BLANCHARD, Catherine ROY et Monsieur Jacky PERREAUT) a assisté à une réunion à laquelle les parents d'élèves ont déclaré être très satisfaits des TAP.

Ces derniers ont un coût direct pour la commune et chaque conseiller a conscience que c'est le prix à payer pour obtenir des intervenants de qualité.

6 Entretien et remise en état du bassin de rétention des Frênes II :

Les propriétaires de terrains au lotissement des Frênes II sont devenus automatiquement propriétaires de la voirie et du bassin de rétention des eaux pluviales ; ce qui a d'ailleurs été acté dans la vente de SCABB à l'Association Syndicale Libre des co-propriétaires. Cette association demande à la Commune d'intervenir pour la remise en état du bassin de rétention qui est en friche.

L'ensemble du Conseil Municipal a bien conscience que le lotissement étant privé, la Commune n'a pas l'obligation d'intervenir. Toutefois, compte tenu que le lotissement des Fresnes I utilise le bassin de rétention des Fresnes II, Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil Municipal vote pour une participation en sachant que SCABB s'engage pour 3075 € soit la moitié des travaux et que la Commune pourrait participer à la même hauteur.

Le Conseil Municipal procède au vote 15 pour.

Monsieur Jérôme GRILLET demande à ce qu'un engagement écrit soit rédigé par le syndicat des co-propriétaires qui prendra en charge l'entretien régulier de ce bassin après réfection.

7 Contrat internet pour l'école maternelle :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour que l'école maternelle dispose d'un accès à internet.

Compte tenu de la fermeture d'une classe dotée d'un tableau numérique, Monsieur Jérôme GRILLET dit qu'il serait judicieux de déplacer ce dernier dans une autre classe. C'est ce que Monsieur le Maire avait proposé au Conseil d'Ecole, la mise en place est donc à l'étude.

8 Modification du règlement de la salle de sport :

Le créneau réservé au Football Club de Vitry pour la pratique du foot en salle pour les jeunes est supprimé. Celui-ci sera accordé au HBCB. Une modification du règlement intérieur est nécessaire pour préciser les conditions d'utilisation du foot en salle.

9 Questions diverses :

- Le secrétariat mairie sera fermé pendant les vacances estivales les lundi 13/07, lundi 20/07, mardi 21/07, mardi 28/07 et mardi 04/08. Il sera éventuellement vu pour l'embauche d'une personne pour l'accueil pendant cette même période.
- Le Repas des Aînés est fixé au 13 décembre 2015 et sera animé par Monsieur Guy COUSIN. Comme les années précédentes, les personnes conviées doivent être âgées de 68 ans. Pour les absents, un bon d'achat leur sera attribué.
- Conseil Communautaire : Monsieur le Maire fait un compte-rendu succinct des points cités :

Démission d'André Accary du poste de trésorier départemental de l'association des Maires de Saône et Loire et à la présidence du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle de Vitry en Charollais.

Dossier sur les déchets : CUCM fusionne avec le SMEVOM.

Centre Aéré : le dossier sera à revoir compte-tenu des coûts trop importants.

- Pour la montée en débit, une armoire sera implantée au Bourg. L'utilisation concrète devrait être possible au 1^{er} trimestre 2016 et concernerait environ 240 foyers.

- Sur le dossier Naskéo Charolais Biogaz, Monsieur Jérôme GRILLET déplore le manque de communication et regrette notamment d'apprendre par le Journal de Saône et Loire que la Préfecture a émis un refus du permis de construire. Monsieur le Maire explique que les services de l'Etat concernés ont procédé à la communication de ce résultat à la presse avant que la Mairie n'en soit informée. Madame BARNAY, responsable de la Direction Départementale des Territoires à Montceau les Mines, suite à l'appel le matin même de Monsieur le Maire, s'est dite désolée que la copie de ce refus n'ait pas été notifié en Mairie ; (ce document a d'ailleurs été immédiatement transféré par mail).
- L'informatisation de la bibliothèque sera effective d'ici au mois de novembre. Monsieur Jacky PERREAUT aimerait dynamiser cette bibliothèque qui se « meurt ». De plus, les horaires d'ouverture seront à revoir. Dès la rentrée de septembre, elle sera ouverte les mardis, jeudis et vendredis de 16 heures 30 à 18 heures 30, en lieu et place des mercredis et samedis.
- Monsieur Jean-Yves GRILLET fait part au Conseil Municipal d'un gros souci d'évacuation des égouts au niveau de la Croisette. Il souligne que le réseau est à revoir sur ce secteur.
- La classe en 5 demande la possibilité de bénéficier des tarifs association pour leur fête. Vote à l'unanimité pour.
- Monsieur Jérôme GRILLET demande si les travaux de voirie pourraient aller un peu loin que prévu au Talochet car il reste une habitation qui ne serait pas desservie en goudron/bitume. Le dossier sera étudié lors de la prochaine programmation des travaux.
- D'autre part, ce dernier informe qu'il a vu des tables rondes modulables qui s'adaptent sur les tables normales ; ce qui représente un aspect plus convivial. Dans l'hypothèse où des équipements seraient à renouveler pour la salle des fêtes, une demande pour ce type de matériel sera étudiée.
- Enfin, il se dit très surpris que la parole n'ait pas été donnée aux récipiendaires lors de la remise des médailles. Si le souhait de Monsieur Daniel MORISOT avait été su, la parole lui aurait été donnée sans problèmes. Dans plusieurs communes, la cérémonie s'était déroulée comme à Vitry, sans interventions orales des médaillés.
- Monsieur Jean-Yves GRILLET informe que les travaux de voirie prévus par la Communauté de Communes de Paray le Monial sont en cours et seront terminés au mois de septembre.

La séance est levée à 23 heures 50.

M Daniel THERVILLE	Mme Catherine ROY	M Jean-Yves GRILLET
Mme Michelle MERLE	M Jacky PERREAUT	M Eric MOREAU
Mme Corinne MARTIN	Mme Rosa MALANDAIN	M Paul DESPIERRES
Mme Marie-France BLANCHARD	M Jean DESCOURS	M Jean-Pierre BOUILLOT
M Jérôme GRILLET	Madame Yvette DESSERPRIT	